

Aux membres du Conseil d'administration

Aux invités du Conseil d'administration

Aux membres de la COPEA

Aux membres de la Commission des candidatures

Aux Présidents des groupes régionaux

Aux membres du CST

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST) DU 18.11.2016

Membres Présents: Irina Adominicai, Albert Blanquer, Dominique Bourdin, Martine Clouin, Michèle Combes-Lepastier, Dominique Cupa, Noelle Franck, Nicole Geblesco, Monique Gibeault, Diana Goldin-Bouhsira, Marie-Françoise Guittard-Maury, Martin Joubert, Christine de Kerchove, Marie-Adéla Laserna, Eléana Mylona, Omblin Ozoux-Teffaine, Martine Vautherin-Estrade

Excusée : Odile jatteau

La première partie de la réunion a été consacrée aux points que nous souhaitons évoquer auprès du CA dans la perspective de notre réunion CA/CST. Danielle Kaswin, directrice du Centre Favreau, était invitée dans la seconde partie à communiquer sur la question de la gratuité au Centre Favreau.

Au cours de nos réunions, Noëlle Franck, membre du CA et Dominique Cupa, secrétaire scientifique-adjointe ont été régulièrement présentes, une fois mise en place la commission par le président de la SPP.

Au cours de l'année écoulée nous avons réfléchi à l'orientation institutionnelle du CST en relation au contenu des lettres du Président dont certaines ont été discutées. Il nous est apparu qu'il existait une méconnaissance réciproque : l'institution SPP connaît assez peu la pratique de ville celle de l'hôpital et les psychiatres psychologues libéraux et des hôpitaux sont également ignorants pour la plupart de la SPP. Ces sujets ont été débattus au cours de nos réunions et nous ont conduits à arpenter en tous lieux notre cadre.

Dans nos débats concernant l'argent, relatifs en particulier à l'injonction de « prendre pas cher systématiquement pour les futurs collègues », des réserves ont été posées.

Nous avons noté que la plupart d'entre nous appliquent des tarifs « ajustés », en fonction de situations particulières, à des futurs collègues éventuels comme d'autres patients, sans pour autant sacrifier leur revenu.

Toutefois se posera quand même sur ce point la question de la séduction. En outre, « si l'on ne mesure pas son narcissisme à l'aune de ses honoraires » comme l'énonçait E. Kestemberg, il est important de ne s'engager que dans des situations que si l'on désire durablement investir le travail analytique avec le patient.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Il nous paraît par ailleurs nécessaire de demander aux patients de gagner de l'argent pour payer eux-mêmes leur analyse (autant que faire se peut). Sont à évaluer en même temps et la valeur donnée à la psychanalyse, et la mobilisation psychique en jeu, et les questions matérielles de la réalité financière de l'analyse. Les situations de difficultés financières auxquelles sont confrontés les analystes depuis quelques années constituent des cas, à chaque fois particuliers, dont la résolution entre analyste et patient constituera aussi du matériel de séance.

Articulée à la question de l'argent, se pose souvent celle de la troisième séance : ont été évoqués alors à ce sujet les problèmes de paiement et les contraintes horaires liées aux impératifs professionnels ou familiaux des patients. Là encore, il convient de faire la part des réalités économiques et celles des résistances à l'analyse.

Par ailleurs le paiement est affaire d'économie interne, de position de l'analyste vis à vis de tel ou tel patient, de son désir d'entreprendre une cure avec lui,

S'interroger sur la question de l'argent nous a conduit à aborder sa signification dans le processus avec en filigrane toute la question de l'analyté variable selon chacun mais toujours mise en jeu.

Notons que toutes ces questions sont particulièrement prégantes aujourd'hui du fait d'un accès beaucoup plus large à la psychanalyse, laquelle se voit actuellement proposée à des patients qui autrefois auraient été suivis dans un protocole de face à face.

Dans tous les cas il convient de poser le cadre du travail et d'étudier les représentations que celui-ci suscite. Notons que seul ce cadre soigneusement adapté au type de relation analytique envisagée nous procurera l'espace nécessaire pour penser.

Dans le second temps de notre réunion du CST de novembre, Danielle Kaswin, directrice actuelle du Centre Favreau, a évoqué l'historique de ce dernier et celui des cliniques gratuites. Celles-ci ont été initiées à partir d'une remarque de Freud en 1918 au congrès de Nuremberg ; une fois instaurés depuis cette époque, ces traitements en gratuité sont toujours pratiqués et le seront encore dans le cadre actuel ; l'ASM 13, elles sont financées par l'ARS. Danielle Kaswin a repris pour nous les élaborations de Jean-Luc Donnet concernant le processus de la consultation et la dissociation consultation / traitement.

Les futurs analystes ne peuvent être admis pour une analyse gratuite au Centre en raison du secret professionnel : ils pourraient eux-mêmes être l'objet d'une discussion au cours des réunions cliniques de thérapeutes.

En contrepartie de la gratuité des séances, le Centre exige l'assiduité. Dans les cas d'impossibilité exceptionnelle, les patients doivent en informer le secrétariat. En cas d'absentéisme répété, ils sont invités à retourner voir leur consultant et peuvent être exclus en cas d'abus.

Au centre, pour une analyse, l'attente est de 6 mois à un an après la rencontre initiale avec le consultant, proposée dans un délai de 3 semaines. Si l'attente est trop longue, le patient est interrogé pour savoir s'il souhaite revoir le consultant et rester sur la liste. On

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

observe que les désistements sont peu nombreux. Au Centre les cures psychanalytiques doivent représenter au moins la moitié des actes effectués.

Les AEF qui prennent des patients en analyse au Centre ne sont pas supervisés par un analyste interne au Centre ; ils sont salariés par la SPP.

La prochaine réunion du CST, qui sera la dernière de notre mandat (l'assemblée générale ayant lieu le 12 mars), aura lieu le vendredi 20/01/16 à 21h en salle de conférence.

Nous ferons ensemble le bilan de cette mandature afin de préciser à la commission qui nous succédera les thèmes dont nous aimerions voir se poursuivre l'étude.

Martine VAUTHERIN-ESTRADE
Secrétaire du CST

Christine de KERCHOVE
Secrétaire adjointe du CST